

Cotutelle de thèse

Guide pratique

Qu'est-ce qu'une cotutelle de thèse ?

Une cotutelle de thèse consiste en un parcours d'études doctorales sous la **double supervision** d'une directrice ou d'un directeur de l'Université de Sherbrooke (UdeS) et d'une directrice ou d'un directeur rattaché à un autre établissement d'enseignement supérieur hors Québec. Ce parcours implique des séjours dans les deux établissements et permet de non seulement donner accès à des infrastructures et des données différentes, il offre également l'avantage de développer des compétences complémentaires dans deux équipes de recherche.

Cotutelle ou codirection ?

L'encadrement d'une thèse peut être assuré conjointement par deux directeurs de thèse. On ne doit cependant pas confondre codirection et cotutelle de thèse.

Dans le cas de la codirection, un diplôme de doctorat est délivré d'un seul établissement, celui auquel est rattaché la directrice ou le directeur de recherche principal.

Dans le cas de la cotutelle, une **thèse unique** sera élaborée et défendue devant un jury établi par les deux établissements partenaires, puis la soutenance unique donne lieu à la délivrance d'un double diplôme de doctorat, soit le diplôme associé au programme de doctorat de l'UdeS et celui associé au programme de doctorat de l'établissement partenaire.

Déroulement et durée d'une cotutelle de thèse

Au Québec, les études doctorales sont normalement constituées d'une période de scolarité, composée de plusieurs activités pédagogiques (cours, séminaires, activités de recherche, etc.) qui peuvent s'échelonner sur plusieurs sessions, en concomitance ou au préalable avec la recherche/collecte de données. Vient ensuite la période de rédaction de thèse. Si la personne doctorante commence dans un établissement hors Québec, il pourrait lui être demandé de faire cette scolarité à l'UdeS assez tôt dans son parcours doctoral avant l'examen de synthèse (aussi appelé examen doctoral).

Le **jury de thèse est** composé d'examineurs désignés à parité par les établissements partenaires.

Le temps requis pour terminer un programme d'études menant au doctorat varie considérablement d'une personne à l'autre. Plusieurs facteurs influencent la durée, notamment le domaine d'études. À titre indicatif, la durée moyenne des études doctorales se situe entre 5 et 6 ans au Canada¹, les diplômes en sciences humaines et sociales prennent généralement plus de temps.

Dans certains pays comme la France, les cotutelles sont d'une durée établie de 3 ans (qui peut être prolongée par des demandes de dérogation annuelle) et n'impliquent pas nécessairement une période de scolarité. Il est important que l'équipe de codirection soit au fait des différences et exigences des systèmes d'éducation respectifs.

¹ Statistiques Canada, 2004-2005 <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2008002/article/10645-fra.htm#>

Établir une cotutelle

La cotutelle doit se faire dans la 1^e année de doctorat. Si ce n'est pas le cas, consultez USherbrooke International².

Les professeurs doivent déjà collaborer. Mais il arrive que cela ne soit pas le cas, il est cependant important qu'ils comprennent les enjeux d'une double direction avant d'accepter.

Étape 1 : Trouver un professeur pour encadrer votre doctorat

Étape 2 : Faire une demande d'admission et s'inscrire

Étape 3 : Faire les démarches pour un doctorat en cotutelle

Étape 1 : Trouver un professeur pour encadrer votre doctorat

Comment aborder un professeur ?

- Identifier quelques professeurs dont le profil de recherche rejoint vos intérêts ;
- Préparer un bref dossier dans lequel vous résumerez les points forts de votre candidature. Vous pouvez inclure à votre dossier : Lettre de motivation signée et personnalisée ; curriculum vitae (prix, acquis extrascolaires, publications scientifiques) ; parcours et résultats universitaires (relevé de notes) ; lettres de recommandation de professeurs, etc.

Chaque professeur dirige un nombre limité d'étudiants à la maîtrise et au doctorat ; vous avez donc tout avantage à bien préparer vos communications pour rendre votre candidature unique, crédible et digne d'intérêt.

[Conseils d'un professeur pour conclure une entente de direction de recherche](#)

Voici une liste de liens qui vous permettront de découvrir nos groupes et nos infrastructures de recherche, les champs d'expertise de nos professeurs et certains projets de recherche en cours.

Pour tous les secteurs d'études

- [EXPERTUS : Répertoire des professeurs actifs en recherche à l'UdeS](#)
- [Répertoire de projets de recherche](#)
- [Recherche, entrepreneuriat et innovation](#)

Liste de professeurs par faculté :

- [Droit](#)
- [École de gestion](#)
- [Éducation](#)
- [Génie](#)
- [Lettres et sciences humaines](#)
- [Médecine et sciences de la santé](#)
- [Sciences](#)
- [Sciences de l'activité physique](#)

² cotutelle.intl@USherbrooke.ca

Étape 2 : Faire une demande d'admission et s'inscrire

La personne doctorante doit déposer une demande d'admission **et recevoir une offre d'admission**/autorisation à s'inscrire dans les deux universités avant l'établissement de la cotutelle.

- a. Les démarches d'établissement d'une cotutelle doivent être entamées dans la première année de doctorat. Si ce n'est pas le cas, consultez USherbrooke International.
- b. Les professeurs doivent déjà collaborer. Mais il arrive que cela ne soit pas le cas, il est cependant important qu'ils contactent USherbrooke International à cet effet et comprennent les enjeux d'une double direction avant d'accepter.

La personne doctorante doit faire les démarches nécessaires pour l'obtention du certificat d'acceptation du Québec (CAQ), du permis d'études et des assurances. Elle consulte le lien suivant pour tous les renseignements utiles : <https://www.usherbrooke.ca/etudiants-internationaux/fr/>

L'ensemble de ces démarches peut prendre quelques mois, durée dont il faut tenir compte dans la planification de la convention de cotutelle (les papiers légaux doivent être prêts au moment du premier trimestre en présence au Québec).

Par la suite, une inscription simultanée et sans interruption dans chaque établissement sera nécessaire tout au long des études qui s'effectueront en alternance dans les deux établissements.

Étape 3 : Faire les démarches pour un doctorat en cotutelle

Avant d'entamer une cotutelle, il est primordial de prendre connaissance de ce document-guide et de contacter l'USherbrooke international pour plus d'informations et obtenir le modèle valide

La personne doctorante et l'équipe de direction de recherche pourront ensuite remplir le document fourni par USherbrooke International. Ils s'assurent que le contenu, les périodes prévisionnelles et lieux de paiement soient conformes aux exigences et Règlements de l'UdeS.

Le formulaire complété doit être acheminé à la personne responsable des cotutelles à la faculté qui fera une première validation. Une fois validée par la faculté, la convention sera acheminée à USherbrooke International qui fera ensuite le suivi approprié avec le partenaire pour finaliser la convention, obtenir les approbations institutionnelles et déterminer qui entamera le processus de signatures.

La cotutelle n'entrera en vigueur qu'à la signature de la convention par toutes les parties.

Procédures pendant la cotutelle

IMPORTANT : Les doctorants étrangers qui passent leur première année de doctorat hors Québec doivent s'assurer d'**être inscrits à l'UdeS dès le trimestre mentionné sur leur lettre d'admission**. À défaut de maintenir leur lien administratif avec l'UdeS par ce processus d'inscription trimestrielle, le doctorant ne pourra obtenir les autorisations nécessaires pour entrer au Canada au moment où il voudra venir suivre sa formation à l'UdeS.

Inscription et frais de scolarité

Contrairement à d'autres établissements où l'inscription vaut pour toute l'année universitaire, à l'Université de Sherbrooke, cette inscription doit se faire trois fois dans l'année. Pour connaître les dates exactes, consultez : <https://www.usherbrooke.ca/admission/da/liens-rapides/calendriers-facultaires/>.

Selon la convention de cotutelle, la personne doctorante paie les frais et les droits de scolarité uniquement dans l'établissement où elle séjourne. Lorsque les périodes de séjour correspondent à une année universitaire (automne, hiver, été), le principe de facturation s'applique sans problème. La personne qui passe une année dans l'établissement partenaire, puis l'autre au Québec, pourra aisément faire lever ses droits de scolarité dans l'établissement qu'elle ne fréquentera pas cette année-là.

Cependant, la personne doctorante qui change d'établissement au cours d'une même année universitaire devra verser les droits annuels à l'établissement partenaire (à moins de pouvoir les faire créditer dans cet établissement) et à l'Université de Sherbrooke, les droits requis pour le ou les trimestres concernés. Chaque établissement considère la personne doctorante présente au cours de la période touchée par l'inscription et il applique en conséquence ses règles de facturation.

Examen de synthèse/production intermédiaire

L'examen de synthèse est obligatoire à l'UdeS et se réalise à une étape charnière du cheminement et consiste en une activité pédagogique au cours de laquelle le doctorant doit faire la preuve d'une connaissance approfondie du domaine dans lequel il se spécialise et de connaissances adéquates dans les domaines connexes.

Les délais et exigences particulières de cet examen sont du ressort de chaque programme, et selon les programmes, sa réussite peut marquer la fin de la période de scolarité et permet d'accéder au statut « rédaction ». Le moment opportun pour franchir cette étape doit être établi en collaboration avec l'équipe de codirection.

Soutenance

La soutenance de la thèse en cotutelle est unique et reconnue par les deux établissements. Les formalités notamment le mois, le lieu et la composition du jury sont prévues dans la convention de cotutelle.

Si le délai prévu pour la soutenance ne pouvait être respecté et qu'une prolongation de cotutelle s'avérait nécessaire, il serait possible de procéder par un avenant permettant de prolonger la cotutelle et donc de fixer une nouvelle date de cotutelle. Vous devez indiquer dans votre convention le lieu choisi pour cette ultime étape de votre parcours.

Modifications pendant la cotutelle

La personne doctorante est responsable d'initier le processus d'avenant (prolongation ou modification des lieux prévisionnels). Le contenu de l'avenant est élaboré par la personne doctorante en collaboration avec son équipe de direction de recherche, puis sera validé par la Faculté et ensuite USherbrooke International/école doctorale.

Un avenant à la convention sera éventuellement requis dans les cas suivants :

- Une prolongation de la durée prévue des études doctorales (signée par tous les signataires de la convention originale ;
- Un changement dans l'équipe d'encadrement du doctorant ;
- Un changement du sujet de thèse ;
- Un changement d'établissement partenaire.

Pour un changement des lieux de périodes prévisionnelles de la convention, un avenant signé par la personne doctorante, l'équipe de direction de recherche et la Faculté et l'École doctorale est requis. Celui-ci doit être approuvé par USherbrooke International avant d'entamer les signatures.

USherbrooke International peut fournir des modèles d'avenants en français, anglais, espagnol, etc. Pour obtenir le modèle d'avenant approprié, écrire à cotutelle.intl@usherbrooke.ca.

Pour plus d'information/nous contacter

Pour toutes questions concernant les cotutelles de thèses, vous pouvez joindre le Secrétariat à la recherche et aux études supérieures de votre programme de doctorat ou un conseiller de USherbrooke International à cotutelle.intl@usherbrooke.ca.